



HAL
open science

Papyrologie grecque

Jean-Luc Fournet

► **To cite this version:**

Jean-Luc Fournet. Papyrologie grecque. Annuaire de l'École pratique des hautes études. Section des sciences historiques et philologiques, 2011, pp.85-88 et 47*. hal-01597179

HAL Id: hal-01597179

<https://hal.science/hal-01597179v1>

Submitted on 28 Sep 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

PAPYROLOGIE GRECQUE

Directeur d'études : M. Jean-Luc FOURNET

Programme de l'année 2008-2009 : I. *Initiation à l'édition et à la critique textuelle des papyrus.* — II. *Nouveaux textes des archives de Dioscore d'Aphrodité.* — III. *Études de papyrus inédits de diverses collections.*

I. *Initiation à l'édition et à la critique textuelle des papyrus*

Comme pour les années précédentes, I a été intégré à II et III, l'initiation à l'édition et à la critique textuelle des papyrus se faisant sur des textes inédits.

II. *Nouveaux textes des archives de Dioscore d'Aphrodité*

Débutée l'an dernier, l'étude des archives de Dioscore d'Aphrodité s'est poursuivie cette année avec un nouveau papyrus inédit du musée Égyptien du Caire, le P.Cair. SR inv. 2377, acheté en 1918 à Ch. Beaugé, alors ingénieur des chemin de fer à Assiout et collectionneur. Les trente-six lignes de ce feuillet livrent un document de l'époque de Justin II de prime abord assez énigmatique. Cela tient tout d'abord à la perte de la partie initiale avec notamment l'absence du verbe à l'infinitif commandé par ὁμολογῶ qui aurait permis d'éclairer le genre documentaire de ce texte. Ce premier inconvénient a pu être vite surmonté grâce au raccord du P.Cair.Masp. III 67304 à la partie supérieure du P.Cair. SR inv. 2377. Les quatre lignes de ce fragment ont une formulation qui laisse penser qu'on a affaire à un contrat d'engagement d'un intendant (... ἐτοίμως ἔχειν ὑπεισελεθεῖν εἰς τὴν διοίκησιν τῶν ὑμετέρων [ν πρ]αγμάτων ...) – c'est d'ailleurs ainsi que Jean Maspero a intitulé ce document dans son édition, suivi par A. Jördens dans *P.Heid.* V, p. 130 et 138. Le déclarant accepte de s'occuper de propriétés sises à Aphrodité et à Phthla, village qui apparaît souvent dans les archives de Dioscore et qui pourrait être identifié avec le moderne El-Oua'adla, situé à 9 km au nord de Kûm Ishqâw/Aphrodité (cf. S. Sauneron, *Villes et légendes d'Égypte*, 2^e éd. 1983, p. 125-127), de les entretenir, d'en payer les impôts, de verser au propriétaire la totalité des recettes restantes après règlement des impôts et de lui présenter annuellement des comptes en en garantissant la sincérité par un serment prêté à l'église. En cela notre texte s'apparente aux autres engagements d'intendants, en petit nombre à l'époque byzantine – *P.Oxy.* XVI 1894 ; *P.Oxy.* I 136 (= *W.Chr.* 383) ; *P.Oxy.* XIX 2239 ; P.CtYBR inv. 325 (éd. A. Benaïssa, *BASP*, 45 [2008], p. 75-86) ; *P.Oxy.* LVIII 3952 ; *BGU* I 310 –, auxquels il faut ajouter un texte des archives de Dioscore, *SB* V 8029, une παρακλητικὴ ὁμολογία par laquelle un intendant engagé par un propriétaire grâce à la caution d'une tierce personne garantit à cette dernière qu'elle assumera ses obligations d'intendant (l'énumération de celles-ci reprend en le résumant le contrat d'engagement passé entre le déclarant et le propriétaire).

Mais notre texte se démarque des parallèles cités à l’instant : il n’est fait aucunement mention d’un salaire de l’intendant. À cette anomalie s’en ajoute une seconde, plus étrange encore : ce contrat contient des clauses de nature familiale, totalement absentes des autres : l’engagement n’est pas limité dans le temps si ce n’est qu’il expire au moment de l’âge légal (25 ans) des frères du déclarant ; le déclarant devra s’entendre avec ses frères et sa mère et s’en occuper ; il est tenu d’habiter sous le même toit qu’eux, même s’il se marie.

Autrement dit, sous le couvert d’un contrat d’engagement, ce document prend des dispositions d’ordre familial, ce qui en fait une pièce unique. Il doit falloir chercher l’explication de cette anomalie dans la situation familiale particulière du propriétaire. Celui-ci est le père du déclarant (d’après la restitution τῆ σῆ πατρ[ιότητι], qui, n’étant plus en mesure de gérer ses biens et de veiller sur sa famille, passe alors un accord avec son fils aîné pour lui confier la gestion de ses terres en même temps que le soin de s’occuper de sa femme et de ses fils – en tout cas jusqu’à leur majorité.

Cette situation exceptionnelle n’est pas motivée dans le document (à moins qu’elle ne l’ait été dans la partie initiale aujourd’hui perdue). L’hypothèse la plus vraisemblable est que le père se soit retiré dans un monastère : toujours en vie, il reste propriétaire de ses biens ; mais, loin du monde, il n’a plus la même disponibilité pour les administrer ni pour exercer ses fonctions de chef de famille ; sur ce statut intermédiaire du moine, qui ne renonce pas définitivement à ses biens, voir récemment E. Wipszycka, « Le monastère d’Apollôs : un cas typique ou exceptionnel ? », dans J.-L. Fournet (éd.), *Les archives de Dioscore cent ans après leur découverte*, Paris, 2008, p. 266.

Le fait que, dans les archives de Dioscore, seule la famille immédiate de Dioscore est connue pour avoir possédé des terrains aussi bien à Aphrodité qu’à Phthla invite à identifier le propriétaire de notre document soit avec le père de Dioscore, Apollôs, soit avec Dioscore lui-même. Mais pour des raisons chronologiques, seule la seconde solution est possible. Cela confirmerait le sens à donner à la disparition de Dioscore des documents de ses archives à partir de 573 jusqu’à leur extinction en 585 (voir *Annuaire EPHE*, 140, 2007-2008 [2009], p. 117-118).

Si cette hypothèse est juste, ce document constitue une pièce exceptionnelle dans la documentation papyrologique, susceptible d’apporter des données neuves sur les implications juridiques et familiales de la prise de l’habit monastique encore mal étudiées.

La seconde pièce des archives de Dioscore étudiée cette année est un autre papyrus de la même collection, repéré et étudié par le directeur d’études en février 2009 : le P.Cair.SR 3733 (20). Elle a permis à l’auditoire de la conférence de se familiariser avec le versant littéraire de ces archives. Il s’agit en effet d’un brouillon de poème de la main de Dioscore. Le poème en question était déjà connu par un autre exemplaire, *P.Aphrod.Lit.* IV 18, éloge d’*adventus* du duc de Thébaïde Callinique. C’est le premier cas de double exemplaire d’un poème de Dioscore. Aussi cette version est-elle intéressante pour éclairer les modalités du travail de composition du poète. De plus, elle permet de mieux lire certains passages abîmés ou restitués dans *P.Aphrod.Lit.* IV 18.

On doit renoncer notamment, au v. 39, Τέτις τυτθ[ὸς] ἔην καὶ ὄργ[α]γόν ἐστι με[λί]σσης « je ne suis qu’une minuscule cigale et mon instrument est celui de l’abeille », à l’interprétation que j’avais proposée du mot ὄργανον (= dard de l’abeille = stylet,

ce qui aurait été une façon d'insister sur la dimension écrite de sa poésie) et réfutée récemment par F. Morelli, « Die "Flagornerie" des Dioskoros und der dreifache Dux Athanasios », dans J.-L. Fournet (éd.), *Les archives de Dioscore d'Aphrodité cent ans après leur découverte*, Paris, 2008, p. 241, n. 66, qui garde malgré tout le texte. Le nouveau papyrus oblige à lire ὄρνεον (litt. « oiseau ») à la place d'ὄργανον. On retrouve ce terme dans un autre poème de Dioscore, *P.Aphrod.Lit.* IV 38, 17, toujours dans un passage où le poète se compare à une cigale, qui, malgré sa taille, n'en ose pas moins chanter les plus grands sujets : ἔστιν δὲ μικρὸν ὄρνεον τῷ σώματι, | τέττιζ ἄνυμνεῖ τὸν Θε[ὸ]ν τὸν φέ[ρτ]ερον, « bien qu'elle soit un volatile au corps minuscule, la cigale loue Dieu qui lui est supérieur ». Ce mot est d'autant plus intéressant qu'il pourrait être un écho de Ménandre le Rhéteur, 391, 10-15, si l'on corrige le texte de l'édition D. A. Russell et N. G. Wilson. Cette dernière donne : ἔστι δὲ ποτε καὶ ἀπολογήσασθαι καὶ διαθεῖναι τὸν ἀκροατὴν ἐπὶ παρόδου, ἣν μέλλει ποιῆσθαι, πολλάκις μὲν ἠθικῶς μετριάζοντα, ὅτι τέττιζ (P : τέττιγας cett.) μιμείται τοὺς ᾠδικοὺς τῶν ὀρνίθων, πολλάκις δὲ αἰτήσεις συγγνώμην φάσκων ἐξ ὑπογύου σοι γεγενῆσθαι τὸ σπούδασμα, κτλ. « il est parfois possible de se défendre et de disposer l'auditeur à écouter la lecture que l'on va faire, souvent en donnant à son discours une expression de modération (par exemple : "la cigale imite les oiseaux qui savent chanter"), ou bien souvent en sollicitant son indulgence, prétextant que son œuvre est improvisée, etc. ». Si l'on adopte la leçon majoritaire (« [mon discours] imite les cigales [τέττιγας], ces volatiles mélodieux »), on obtient un texte dont Dioscore semble se réclamer. On sait que le texte de Ménandre le Rhéteur circulait en Égypte à l'époque byzantine (cf. *SB XII 11084* édité par H. Maehler, « Menander Rhetor and Alexander Claudius in a Papyrus Letter », *GRBS*, 15 [1974], p. 305-311).

On est embarrassé par le dernier mot. Maspero lisait en *P.Cair.Masp.* III 67315 v°, 15 (= *P.Aphrod.Lit.* IV 18, 39) : μ[ε]λ[ι]σ[σ]ης; j'avais été plus affirmatif en éditant με[λ]ί[σ]σης. Mais que viendrait faire l'abeille dans un vers où il est question de la cigale ? La question se pose avec d'autant plus de pertinence que les deux insectes ont été opposés (voir F. Morelli, *loc. cit.*). Faut-il malgré tout prendre μέλισσα (qu'emploie ailleurs Dioscore mais toujours dans des passages obscurs ou abîmés : *P.Aphrod.Lit.* IV 20, 2 ; 28, 9 ; 33, 10) au sens de miel et voir ici un génitif de qualité signifiant « au chant doux comme le miel » ? L'image serait malvenue dans un vers où, loin de vanter la cigale, le poète insiste sur sa petitesse, pour ménager un contraste plus fort avec Dieu qu'elle ose chanter. Il serait peut-être plus prudent d'éditer en 18 : ὄρ[ν]εόν ἐστι μ. [. . .] . . .

L'étude de ce nouveau témoin a été l'occasion de faire un point sur la poésie de Dioscore et de traiter de la chronologie des ducs de Thébaidé qui ont fait l'objet d'*enkômia* de la part de cet auteur.

III. Études de papyrus inédits de diverses collections

La conférence a fait moins de place que par le passé à des papyrus présentés par les auditeurs, ce que le directeur d'études ne peut que regretter. Les papyrus du musée Gréco-Romain d'Alexandrie confiés par le directeur d'études à un certain nombre d'auditeurs (en vue d'une publication collective) n'étaient pas, semble-t-il, encore « mûrs » pour une présentation orale contrairement aux années précédentes. D'autres

collections ont été mises à contribution : P.Fouad inv. 249, déclaration de décès de 168 apr. J.-C. présentée par Isabelle Marthot, et P.Sorbonne inv. 2340, lettre des archives d'Aristarchos (III^e s. av. J.-C.) confiée par Jean Gascoü à Stéphanie Wacke-
nier dans le cadre de son doctorat sur l'administration du nome Héracléopolite sous les Lagides (dir. J.-M. Bertrand). Enfin – quoique cette intervention se rattache *stricto sensu* à la partie II de la conférence –, Florence Lemaire a entretenu l'auditoire de son travail sur les baux ruraux d'Aphrodité en lui présentant un échantillon, les *P.Cair. Masp.* II 67236 + 67241 + 67262, contrat qu'elle a reconstitué et dont elle a réalisé la première édition.